

IMMATRICULATION DES VEHICULES

CHANGEMENT DE TITULAIRE

TARIF : voir fiche tarif

- Un chèque libellé à l'ordre du Régisseur des Recettes – Préfecture 34
- La carte grise barrée, datée et signée par le ou les titulaire(s) de la carte grise
- Demande de certificat d'immatriculation obligatoirement signée
- L'original du certificat de cession
- Photocopie de la pièce d'identité en cours de validité
- Photocopie du justificatif de domicile de moins de 6 mois *
- Photocopie du rapport de contrôle technique datant de moins de 6 mois

S'il s'agit d'une entreprise ou d'une société : Kbis (- 2 ans) + pièce d'identité du gérant

CHANGEMENT D'ADRESSE

TARIF : Gratuit (SIV – Nouveau système) ou 2,76€ (Ancien système)

- Un chèque libellé à l'ordre du Régisseur des Recettes – Préfecture 34
- Carte grise :
Si ancien système : joindre la carte grise originale (remettre le coupon détachable à l'utilisateur)
Si nouveau système SIV: joindre la photocopie de la carte grise
- Demande de certificat d'immatriculation obligatoirement signée
- Photocopie de la pièce d'identité en cours de validité
- Photocopie du justificatif de domicile de moins de 6 mois *
- Photocopie du rapport de contrôle technique en cours de validité si véhicule de plus de 4 ans

S'il s'agit d'une entreprise ou d'une société : Kbis (- 2 ans) + pièce d'identité du gérant

DUPLICATA

TARIF : 50,76€ (SIV) ou 2,76€ (Ancien système)

- Un chèque libellé à l'ordre du Régisseur des Recettes – Préfecture 34
- Demande de certificat d'immatriculation obligatoirement signée
- Déclaration de perte ou de vol (cachet du Commissariat en cas de vol)
- Photocopie de la pièce d'identité en cours de validité
- Photocopie du justificatif de domicile de moins de 6 mois *
- Photocopie du rapport de contrôle technique en cours de validité si véhicule de plus de 4 ans

S'il s'agit d'une entreprise ou d'une société : Kbis (- 2 ans) + pièce d'identité du gérant

- un titre de propriété
- un avis d'imposition ou de non-imposition de l'année précédente
- une quittance de loyer (location par agence seulement, quittance avec Siret de l'agence)
- une facture de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou de téléphone portable **de moins de 6 mois**
- une attestation d'assurance logement

*** Pour les personnes hébergées, ne pas oublier de joindre :**

- Document fourni par l'Hébergeant attestant sur l'honneur de la résidence du demandeur à son domicile
- Photocopie de la pièce d'identité du demandeur
- Photocopie de la pièce d'identité et justificatif de domicile de l'hébergeant
- Photocopie d'un document officiel montrant la réalité de la résidence au domicile de l'hébergeant (feuille d'imposition, attestation de sécurité sociale, titre d'allocations familiales, document du Pôle Emploi, facture portable, RIB, assurance voiture...)